

DEMANDE D'AFFECTATION

1ère année de CAP 2nde PRO 2nde GT

RENTRÉE SCOLAIRE 2020

N°IDENTIFIANT NATIONAL ÉLÈVE:

A COMPLÉTER PAR LA FAMILLE

NOM: _____ Prénom: _____

Date de naissance: ___ / ___ / ___

Sexe: F M

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL:

ADRESSE: _____

CODE POSTAL: _____

VILLE: _____

N° de téléphone: _____

E-mail: _____@_____

A COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT

SCOLARITÉ D'ORIGINE

- 3ème générale
3ème prépa-métier
3ème SEGPA
3ème ens. Agricole
2nde GT
2nde professionnelle
 1^{ère} année de CAP
 Non scolarisé-e

LV1

LV2

Élève présentant une situation médicale particulière¹:

Oui Non

Cachet de l'établissement d'origine :

VŒUX FORMULÉS PAR L'ÉLÈVE

CODE VŒU Réservé à l'établissement	Formations demandées (spécialités professionnelles ou à titre indicatif les enseignements d'exploration)	Demande dérogation ²	Établissements demandés	Statut de la formation	Avis du Chef d'établissement: R: réservé SO: sans opposition F: favorable TF: très favorable
1 _____		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage	
2 _____		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage	
3 _____		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage	
4 _____		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage	
5 _____		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage	

¹ Situation médicale particulière: Ne cocher cette case que si un dossier médical, sous pli cacheté, est transmis à la commission du 1er juin. Dans ce cas uniquement, cocher la case « cas médical » dans Affelnet Lycée.

² Dérogation de secteur: uniquement sur vœu de 2GT « générique ». Les 2GT contingentées ne peuvent faire l'objet d'une dérogation. Un autre vœu dans le lycée de secteur est obligatoire

Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur: ___ / ___ / 2020

FICHE D'AIDE A LA SAISIE DES EVALUATIONS DES ÉLÈVES

1. **Élèves du palier 3ème scolarisés dans l'académie de Guyane:** les évaluations scolaires prises en compte dans la procédure d'affectation sont transférées systématiquement à partir du LSU par l'établissement d'origine.
2. **Élèves du palier 3ème issus d'une autre académie** et élèves de lycée agricole: renseigner les deux tableaux suivants et **REPORTER OBLIGATOIREMENT les résultats dans AFFELNET Lycée** (via Affelmap pour les établissements hors académie).
3. **Élèves du palier 2nde GT** (2nde GT, 2nde Pro, 1ère année de CAP ou autre), quelle que soit l'académie d'origine: renseigner les résultats scolaires dans le tableau « disciplines » et les **REPORTER OBLIGATOIREMENT dans AFFELNET Lycée** (via AFFELMAP pour les établissements hors académie).

① Disciplines: résultats saisis par l'établissement d'origine pour tous les élèves HORS 3ème ou HORS ACADÉMIE DE LA GUYANE												
DISCIPLINES	Français	Maths	H-Géo	LV1	LV2	EPS	Arts Pla	Ed. musical	SVT	Techno	Phys-Chim.	Ens. Prof.
Pour les élèves du palier 2nde: Moyenne annuelle des notes												
Pour les élèves du palier 3ème: moyenne annuelle des évaluations (en points) des bilans périodiques du LSU												

Les matières non pratiquées seront non notées (exple: pour les élèves de 2nde GT, pas de note pour Ens. Pro.).

② ÉVALUATIONS DES COMPOSANTES DU SOCLE COMMUN (à compléter par l'établissement ou l'administration pour les élèves de 3ème exclusivement hors académie de Guyane)	Maîtrise insuffisante 10 pts	Maîtrise fragile 25 pts	Maîtrise Satisfaisante 40 pts	Très bonne Maîtrise 50 pts
1-Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral				
2-Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale ou une LV2				
3-Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
4-Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps				
5-Les méthodes et outils pour apprendre				
6-La formation de la personne et du citoyen				
7-Les systèmes naturels et les systèmes technique				
8-Les représentations du monde et des activités humaines				

Consignes de saisie tableau ① pour les élèves issus du palier 3ème

Chaque résultat est converti sur une échelle unique en 4 échelons qui donne lieu à l'attribution de points :

Groupe 1: Objectifs non atteints Note = 3 si $0 < \text{Note} < 5$

Groupe 2: Objectifs partiellement atteints Note = 8 si $5 \leq \text{Note} < 10$

Groupe 3: Objectifs atteints Note = 13 si $10 \leq \text{Note} < 15$

Groupe 4: Objectifs dépassés Note = 16 si $15 \leq \text{Note} \leq 20$

Les points à attribuer par discipline se calculent à partir de la moyenne de la somme des points obtenus après conversion de chaque bilan périodique, divisée par le nombre de bilans.

Exemple: en français, un élève a bénéficié de 3 évaluations périodiques où il a obtenu: 1er bilan: 10,6 de moy., 2ème bilan: 12,3 de moy., 3ème bilan: 9.5 de moy. Après conversion, il obtient; 1ère période: 13 points, 2ème période: 13 points, 3ème période: 8 points. Soit un total de 34 points, divisés par 3 (périodes) = 10.3pts. Il faut donc saisir 10,3 points dans la discipline Français dans le tableau ①

Date, nom et signature du chef d'établissement

Mentions légales: 1/ Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est responsable de l'application AFFELNET Lycée. 2/L'application AFFELNET Lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classes de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique. 3/Les services gestionnaires de l'affectation du Rectorat, de l'établissement d'accueil dans lequel sera prononcée l'affectation et l'établissement d'origine ou le CIO fréquenté sont les destinataires des données statistiques. 4/Les droits dont disposent les personnes à l'égard de ces données s'exercent auprès du Recteur, représentant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. 5/Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis versées dans une base d'archives intermédiaires pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.